

Compte rendu de la Commission Environnement

Visite sur site à Courmelois à 18h00

✓ **Membres présents :** Léa BRÉMONT, Claudine HENRY, Karine HUART, Isabelle PERRIN, Yves RAMOS, Antoine RENAUD, Jérémy RICHY et Nathalie ROUSSEL.

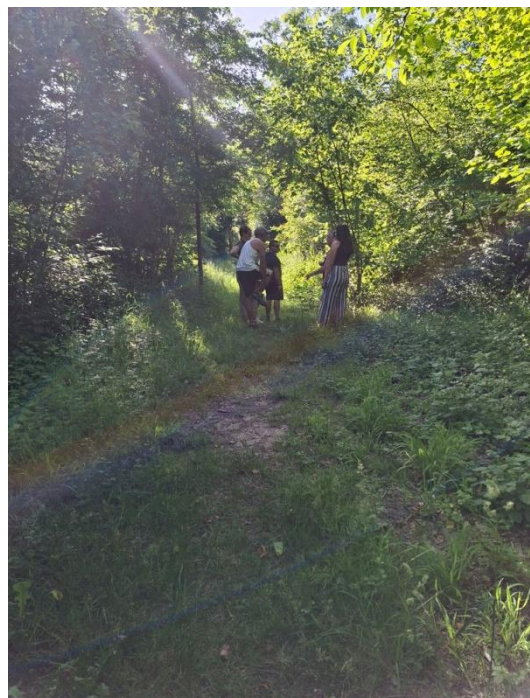
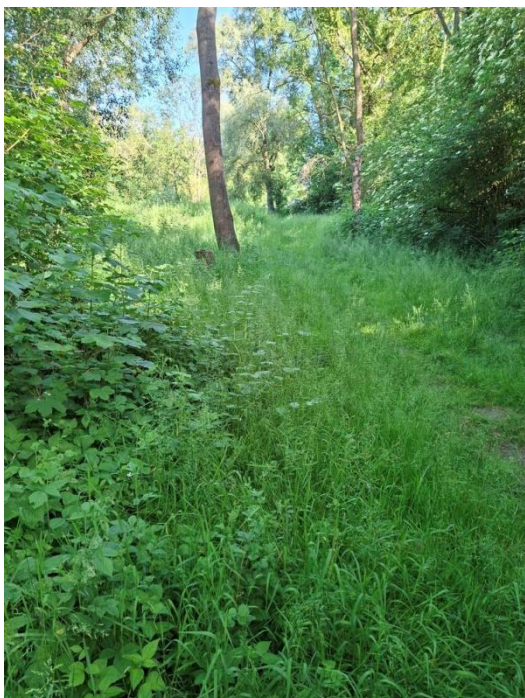
Ordre du jour : visites sur site

1. **du Chemin de la Merdeuse avec le chemin pédestre qui serpente le long de la Vesle**
2. **de la parcelle Z381 derrière le Zig-Zag parc**
3. **de l'accès pédestre derrière le camping**

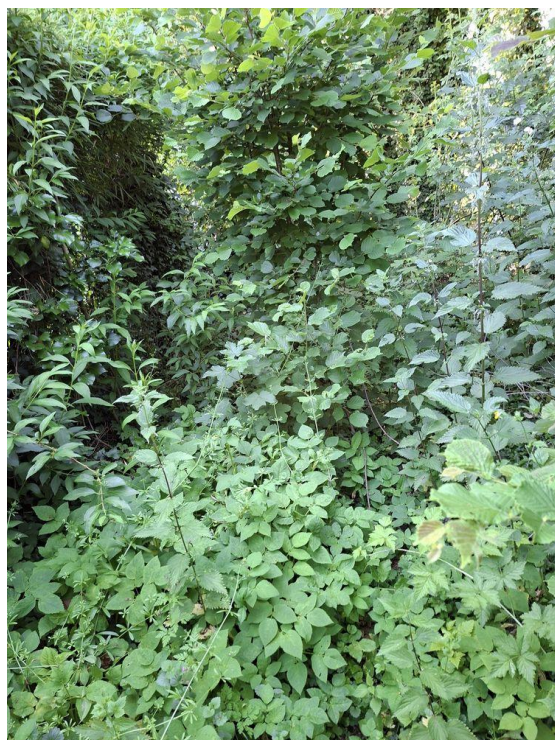
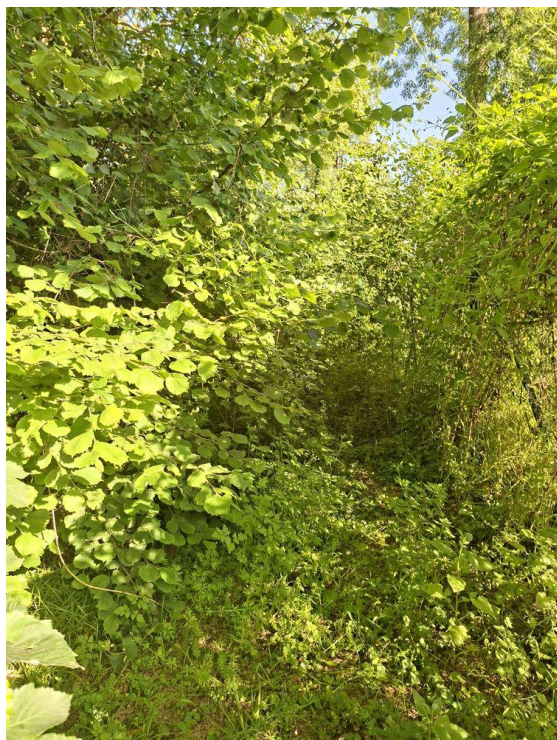
Après s'être donné rendez-vous devant le terrain de camping, les membres de la commission font le tour de la zone allant de l'impasse de la Vesle jusqu'à la mare près du chemin de la Merdeuse. Certains découvrent des lieux de promenade ignorés jusque là.

Pour mettre ce lieu en valeur, il est décidé que :

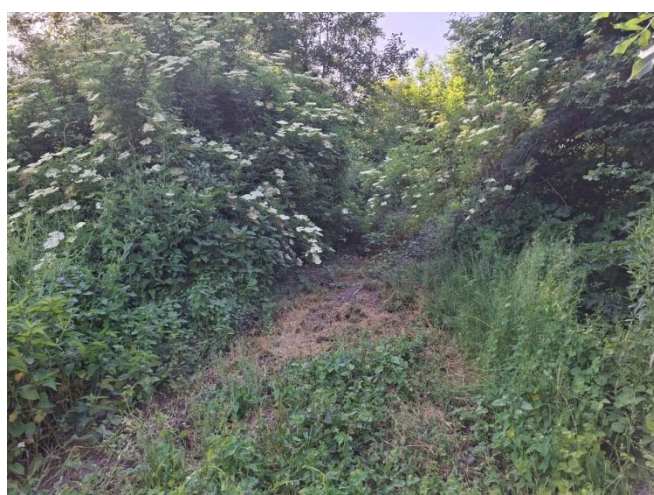
- les chemins déjà existants (en vert sur la carte) continueraient à être entretenus par les employés communaux



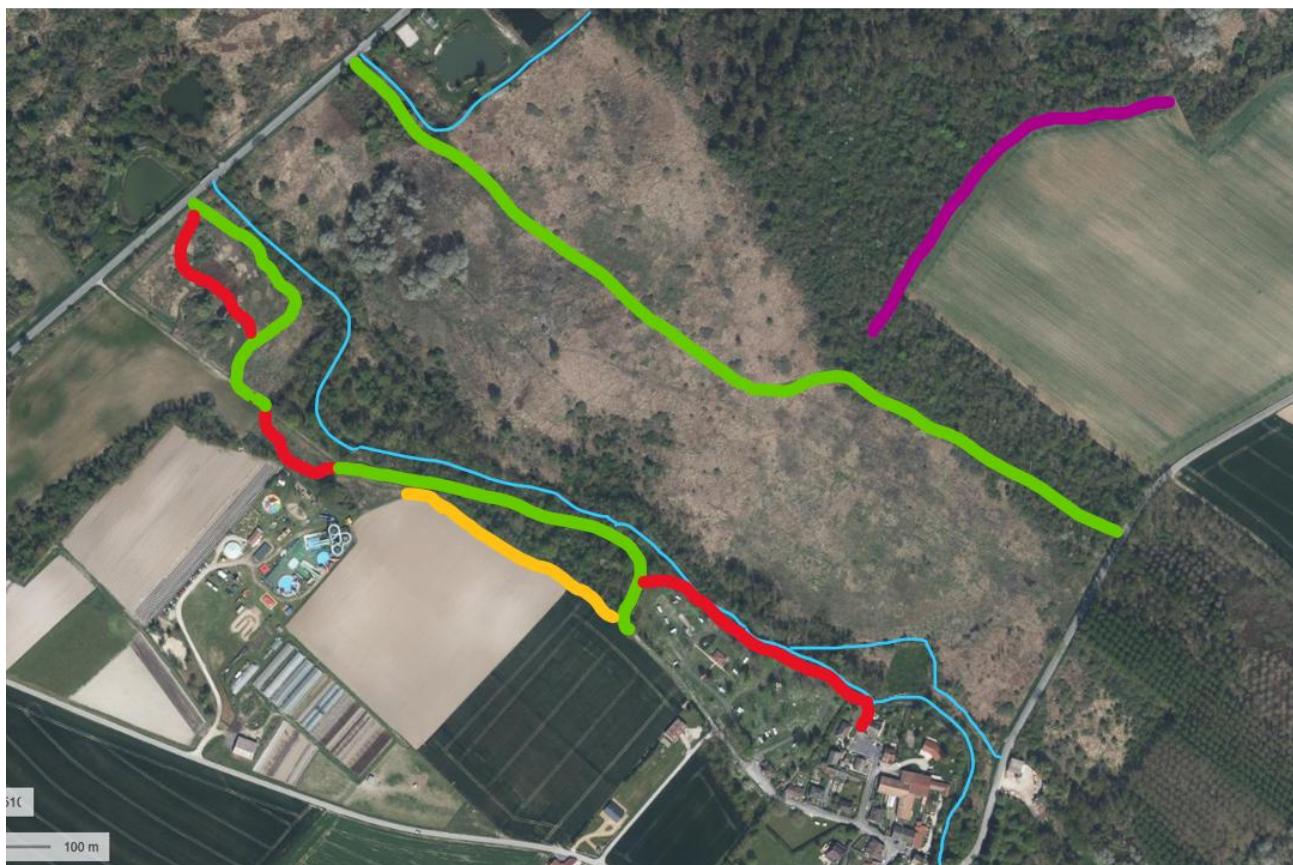
- que l'accès pédestre derrière le camping, entre la Vesle et le grillage du terrain de camping (en rouge sur la carte) débouchant par une petite traverse impasse de la Vesle devra être nettoyé en période automnale ou hivernale soit par une entreprise extérieure soit par les employés municipaux ; il est pour le moment inaccessible : des arbres en bordure de la Vesle devront pour cela être coupés et du débroussaillage devra aussi être effectué.



- que la parcelle Z381 derrière le Zig-Zag Parc (en rouge sur le plan), devra être complètement ou partiellement nettoyé par une entreprise extérieure en période automnale ou hivernale pour en permettre l'accès. Et pour peut-être y insérer un petit chemin sinueux et y planter par la suite de nouvelles essences d'arbres.



- pour ce qui est de la zone où se trouve la mare, elle est inaccessible à l'heure actuelle. Seul un chemin (en vert sur la carte), nettoyé par Antoine RENAUD conseiller municipal, permet de circuler dans cet espace. Il faudra demander à Mélanie BRAILLON-VUILLE du Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne qui gère cette zone quand et comment la nettoyer et comment rouvrir le chemin qui le traverse (en rouge sur la carte).



-  Cours d'eau
-  Chemins éphémères existants
-  Chemin à entretenir
-  Chemin à réouvrir

Fin de la visite sur site à 19h00